



## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 10 octobre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines  
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,  
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers  
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 06/2025-20

### Modification du règlement d'ordre intérieur de l'Ecole «An der Wiss» à Biwer

#### LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Rappelant sa délibération 07/2019-10 du 17 décembre 2019 portant adoption des modifications du règlement d'ordre intérieur de l'école « An der Wiss » à Biwer ;

Rappelant sa délibération 08/2024-3 du 18 décembre 2024 portant approbation du règlement de police administrative générale de la Commune de Biwer ;

Considérant qu'en raison du chapitre 6 du règlement de police, relatif à la tenue des chiens et aux dispositions générales sur les animaux, l'article 12 du règlement d'ordre intérieur de l'école « An der Wiss » est devenu superfluet et qu'il y a donc lieu d'abroger ce dernier ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'abroger l'article 12 du règlement d'ordre intérieur de l'école « An der Wiss » à Biwer.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,  
Biwer, le 15 octobre 2025

Marc LENTZ  
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE  
Secrétaire communal